



Les mesures sociales

En matière sociale, les alternatives qui s'offrent à l'entreprise sont multiples et variables en fonction du degré de difficultés auquel elle est confrontée.



SI LES DIFFICULTÉS SONT PONCTUELLES :



- Suivi rigoureux des indicateurs sociaux (ratio masse salariale / niveau d'activité)
- Réduction de la main d'œuvre intérimaire et épuration des compteurs CP, RTT, crédit d'heures
- Report de paiement des charges sociales
- Recours à des dispositifs de chômage partiel
- Aménagement contrats de travail
- Optimisation et adaptation des compétences détenues dans l'entreprise comme gestion curative de la crise : analyse des compétences (formalisation des métiers, réflexion sur la polyvalence, adapter les savoir-faire à l'évolution de l'activité de l'entreprise), actions de formation pour renforcer les compétences.



SI LES DIFFICULTÉS SONT DURABLES :



- Plan de départ volontaire
- Licenciement économique individuel
- Plan de restructuration ou plan social pour réajuster définitivement la masse salariale au volume d'activité

